

Demande dérogatoire de réinscription en Doctorat à partir de la 5^{ème} année

L'Ecole Doctorale devra envoyer cette demande par parapheur à la DRV

Elle devra comporter les documents suivants :

- ❖ Le Formulaire de « Demande dérogatoire de réinscription en Doctorat à partir de la 5^{ème} année », complété et signé par toutes les parties concernées
- ❖ Le courrier argumenté du Directeur de thèse, daté et signé, visé par le directeur de l'unité de recherche
- ❖ L'avis argumenté du Directeur de l'ED, daté et signé
- ❖ L'avis du conseil des Ecoles Doctorales d'AMU, daté et signé

Au regard de ces documents, le Vice-Président Recherche se prononcera sur la demande de réinscription.